

Port de l'arme pour les policiers scientifiques

UN FAUX DÉBAT



Le port de l'arme pour les agents de la PTS ne doit pas être un tabou. Nous partons d'une évidence : la police n'a pas les moyens de ses ambitions. Même si des textes prévoient notre sécurité, les moyens mis à sa disposition ne permettent pas de les respecter.

Une patrouille est-elle toujours présente avec nous ?

Quand elle l'est, le reste-t-elle tout le temps de l'intervention ? La réponse est évidemment non.

Il existe donc un fossé entre l'administration et la réalité du terrain. Il est illustré par le besoin que ressentent certains de disposer de l'arme létale pour garantir leur sécurité en intervention.

Nous avons réaffirmé le sujet dans le cadre de notre « Livre Blanc de la PTS », transmis au chargé de mission du groupe de travail sur la sécurité, François BODIN. Pour rappel, il y a quelques années, le projet de réforme de statut autonome (porté par les 3 organisations syndicales représentatives de la filière) validé par l'administration mais retoqué par la DGAFP proposait le port de l'arme avec droit d'option. Nous restons donc cohérents avec nos positions, pas l'administration puisqu'elle est pour l'instant réticente. Notre métier a évolué, les positions de l'administration régressent.

L'administration se doit de mettre en œuvre tous les moyens pour garantir notre sécurité en intervention. Avec les ressources et moyens actuels, ce n'est pas le cas. Il n'est d'ailleurs pas cohérent de bloquer une patrouille, le temps de l'intervention complète de l'identité judiciaire, alors que sa mission première est une mission de police secours.

Les options pour l'administration sont donc réduites mais en tant qu'organisation syndicale, nous ne pouvons accepter une énorme contrainte et la responsabilité qui en découle sans statut dérogatoire d'autant plus que pour l'exemple, la police municipale a été dotée d'arme sans compensation directement liée.

Cependant l'insécurité pour les agents est quotidienne, on ne peut attendre que la raison revienne aux décideurs, nous cautionnons à 100 % l'initiative personnelle d'un délégué SNIPAT, suivi par de nombreux collègues, qui ont transmis des rapports demandant l'obtention d'une arme.

Pour information, dans un département métropolitain 93 % des collègues ont transmis ce rapport.

snipoot
Scientifiques

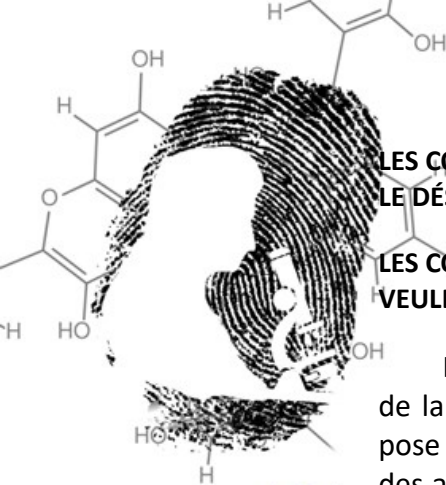
Xavier DEPECKER
Secrétaire National en charge
des scientifiques
07 77 80 51 18
pts@snipat.com

Lahouaria BENCHENNI
Adjointe
06 71 79 40 09
pts.sud@snipat.com

Guillaume GROULT
Adjoint
06 78 40 53 87
pts.idf@snipat.com

Michel LORENTZ
Adjoint
06 64 65 89 36
pts.est@snipat.com





LES COLLÈGUES QUI SONT CONTRE N'ONT PAS À IMPOSER LE NON PORT DE L'ARME À CEUX QUI LE DÉSIRENT.

LES COLLÈGUES QUI SONT POUR NE PEUVENT PAS IMPOSER NON PLUS À CEUX QUI NE LE VEULENT PAS.

Il est insupportable de voir s'installer un climat de méfiance et de suspicion autour de la problématique de l'arme et de l'équipement sur le terrain. Aucune question ne se pose quand il s'agit d'armer des collègues actifs (y compris hors service) qui sont depuis des années dans des bureaux (à la DRCPN par exemple) et qu'ils n'effectuent plus aucune mission de sécurité publique ou d'investigation. De même, cela ne choque personne de voir des collègues actifs affectés comme mécaniciens et se « balader » dans les garages et ateliers avec le pistolet à la ceinture. Par ailleurs, la Gendarmerie ne s'est pas posée ces questions, pour les mêmes tâches.

Pour finir, si la démarche pour le port de l'arme vous intéresse, vous trouverez des modèles de courriers (version ASPTS et TPTS), un modèle de rapport ainsi que toutes les pièces à joindre en suivant le lien suivant :

https://drive.google.com/drive/folders/1tiQxlfOTXiEKnsJLMVOYBp4FkiYnKfQh?fbclid=IwAR0hSSjoxw1OkCu8q3J_u05ScSIPk8BhP2DxpbsagaKFFAvgrijuRIBO7mQ

La procédure à tenir :

- Courrier au préfet du département avec toutes les pièces jointes
- Courrier au ministre (avec les mêmes pièces jointes)
- Rapport à la hiérarchie pour l'informer de notre demande

Avec en pièces jointes les 2 courriers précédents et les pièces jointes (en un seul exemplaire car ce sont les mêmes pour les 2 courriers). Il serait souhaitable que chacun surligne dans sa propre fiche de poste les termes :

- Responsable chargé(e) des relevés des traces et indices en police technique et scientifique (pour les tech)
- ou Chargé(e) des relevés des traces et indices en police technique et scientifique (pour les AS)

Cela aura pour mérite de bien montrer la correspondance entre les fiches de poste RIME qui prévoient le port d'arme et nos propres fiches de poste (en criminalistique numérique vous serez obligés de modifier le rapport car ce sont pas les mêmes codes sur les fiches de poste).

snipoot
Scientifiques

Xavier DEPECKER

Secrétaire National en charge
des scientifiques
07 77 80 51 18
pts@snipat.com

Lahouaria BENCHENNI

Adjointe
06 71 79 40 09
pts.sud@snipat.com

Guillaume GROULT

Adjoint
06 78 40 53 87
pts.idf@snipat.com

Michel LORENTZ

Adjoint
06 64 65 89 36
pts.est@snipat.com



snipat PTS
(groupe privé)

www.snipat.com



#SNIPATPTS